

CIRCULAIRE N° 6 / 2025 – 24 janvier 2025

Objet : APPEL À COTISATION 2025

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Merci d'envoyer vos cotisations en **une ou deux fois** :

- avant le **31 mars 2025**
- avant le **30 juin 2025 au plus tard**

Joindre avec le bordereau la liste des adhérents et leurs coordonnées postales voire adresses électroniques, même si l'autorisation RGPD sera complétée par la suite.

Vous pouvez payer par chèque ou par virement. Si virement, indiquer dans la référence du virement votre département et ne pas oublier d'envoyer d'autre part, le bordereau.

Tout ou partie de la cotisation des membres de l'Union doit être réglée avant le congrès du 19 juin 2025.

Pensez à régulariser votre engagement fédéral.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN

- P.J :**
- *bordereau de cotisation 2025*
 - *bordereau cotisation 2024 (si reliquat de cotisations)*
 - *RIB BNP Paribas Fédération des DDEN*